

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963
AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

Service soins de santé

Circulaire O.A. n° 2001/ 251

Bruxelles, 1^e 14 juin 2001

62/ 378

63/ 360

Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé

Ci-joint, nous vous communiquons les adaptations des instructions comptables et statistiques qui résultent de l'arrêté royal du 23 mai 2001 (Moniteur Belge du 31 mai 2001) modifiant l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Les présentes modifications sont applicables à partir du **15 juin 2001**.

Le Fonctionnaire Dirigeant,



F. Praet,
Directeur général.

Adaptations suite à l'A.R. du 23 mai 2001 (M. B. du 31 mai 2001)

Article	Libellé + numéros de code de la nomenclature	Documents C	Documents N
---------	--	-------------	-------------

NOUVEAU

17, § 1 Imagerie médicale - Radiologie

Dépistage par mammographie

Nouveaux codes de la nomenclature :

450192 ; 450214

} 4385 - 4387 - 4389

50